



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 17 décembre 2015 à 19 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson	Monsieur Guy Pelletier	Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault	Monsieur Jean-Guy Périard	Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation et adoption du budget pour l'année 2016;
5. Questions du public;
6. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil conformément à la Loi (Art.156 CMQ).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-12-321

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point 5.

Adoptée à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016

2015-12-322

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues au budget 2016 s'établissent comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS
Administration générale	440 824 \$
Sécurité publique	264 428 \$
Transport	590 595 \$
Hygiène du milieu	236 009 \$
Santé et bien-être	6 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	122 202 \$
Loisirs et culture	108 914 \$
Frais de financement	22 155 \$
Immobilisations	27 640 \$
Remboursement dette à long terme	54 200 \$
TOTAL DES DÉPENSES AVANT AFFECTATION:	1 872 967 \$
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ	(26 000 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	1 846 967 \$

CONSIDÉRANT QUE les revenus spécifiques prévus au budget 2016 s'établissent comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS
Revenus de taxes (excluant la taxe foncière)	404 213 \$
Compensation terre publique	64 919 \$
Transferts (subventions)	147 660 \$
Services rendus aux organismes municipaux	29 790 \$
Imposition de droit	43 000 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$
Intérêts	14 100 \$
Autres revenus	4 000 \$
TOTAL DES REVENUS:	711 182 \$

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 11 janvier 2016 sera adopté le règlement 16-2015 déterminant la tarification 2016 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE l'écart à combler entre les revenus et les dépenses représente un montant de 1 135 785 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total de la valeur foncière est de 119 321 600 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE :

QU'une taxe de 0,9519 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016 sur tous les immeubles imposables de la municipalité;

QU'une taxe spéciale de 0,0114 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016 pour le remboursement du règlement d'emprunt pour les travaux d'aqueduc et trottoir, sur tous les immeubles imposables et ce relativement au règlement numéro 02-2004, ainsi qu'une taxe spéciale pour le secteur desservi (compensation par catégorie d'immeuble), selon l'article 5 du règlement numéro 02-2004;

QU'une taxe spéciale de 0,0153 par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevé pour l'année fiscale 2016, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 03-2005 pour l'achat du camion incendie;

QU'une taxe spéciale de 0,0124 par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 03-2012 pour le camion type poste de commandement et véhicule d'urgence;

QU'une taxe spéciale de 0,0053 par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 14-2012 pour l'achat du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.



5. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

2015-12-323

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le budget triennal des immobilisations soit et est adopté tel que présenté, à savoir :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

DESCRIPTION	2016	2017	2018
Administration			
Système informatique et ameublement	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Projets taxe d'accise: voûte	45 000 \$	-----	-----
Sécurité publique			
Habits de combat	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Voirie municipale			
Travaux subvention (MTQ)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Travaux subvention additionnelle (MTQ)	28 000 \$	-----	-----
Projets taxe d'accise : Plan et devis ingénieur (travaux aqueduc)	69 000 \$	-----	-----
Bouclage du réseau d'aqueduc	150 000 \$	-----	-----
Travaux de réfection des chemins municipaux	275 000 \$	-----	-----
Loisir et culture			
Parc intergénérationnel	20 000 \$	-----	-----
Travaux subvention presbytère	-----	160 000 \$	-----
Somme à investir par la Municipalité	-----	20 000 \$	-----

Adoptée à l'unanimité.



6. QUESTIONS DU PUBLIC

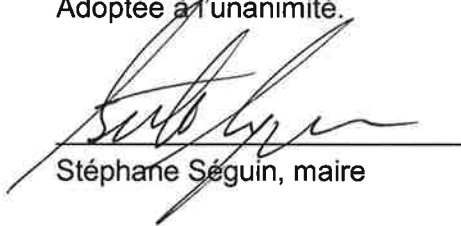
7. LEVEE DE L'ASSEMBLÉE

2015-12-324

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Marjolaine Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.